

Conseil d'administration du 03 novembre 2025

0382920T / TLP407

Service de restauration et d'hébergement

Tarifs adoptés pour l'année 2026

	tarifs applicables à compter du 1er janvier 2026
Repas élève	4,50 €
Personnels REGION toutes catégories confondues	2,80 €
Personnels ETAT Catégories C et B	2,80 €
Personnels ETAT Catégorie A (selon indice ci-dessous)	
Indice (INM) inférieur ou égal à 450	3,93 €
Indice 451 à 550	4,50 €
Indice 551 à 658	5,80 €
Indice supérieur à 658	6,55 €
Repas occasionnel	8,50 €